

Procès-verbal du conseil municipal du 02 mars 2023

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS CANTON ARRAS-2 COMMUNE D'ATHIES

L'an deux mil vingt-trois, le 02 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 24 février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. Gaëtan AMEELE, Mme Pascale BINET, M. Claude CAUET, M. Bernard DURAND, M. Maxime GOUBET, Mme Dominique KOLACZYK, Mme Caroline LEFEBVRE, M. Guillaume LEFEBVRE, Mme Corinne LEFRANC, M. Anthony LENGLET, Mme Clotilde LESAIN, Katarina LESOING, Mme Mélanie PAWLAK, Mme Christine VALLEZ.

ABSENT : M. Laurent CARTIGNY

est élu secrétaire de séance : Bernard DURAND

Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

Approbation du procès-verbal du mardi 06 décembre 2022

Mme Dominique KOLACZYK souhaite revenir sur le procès-verbal du 13 octobre 2022, il apparaît 16 conseillers municipaux (11 présents, 1 absent excusé et 4 représentés).

M. Claude CAUET informe qu'il y a une erreur de frappe concernant la date de la loi de transformation de la fonction publique, c'est le 06 août 2019 et non le 09 août 2019.

Il demande également de préciser procès-verbal à la place de procès dans la phrase : « M. CAUET indique que c'est la dernière fois que les noms seront inscrits sur le procès, dorénavant, conformément à la loi, seuls seront indiqués les « Pour, Contre et abstentions » ».

Les patronymes des votants ne sont plus indiqués sauf si c'est un scrutin public.

M. Gaëtan AMEELE souhaite préciser dans la partie concernant ANTICOR, en page 9, au début de la phrase : « il remercie l'ensemble des élus informant le village que ce courrier vient de sa part ... », même si ce n'est pas le cas, il remercie...

Le Procès-verbal est adopté à 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS représentant les membres présents lors du conseil municipal du 06 décembre 2022.

Demande de subvention FARDA au titre des travaux de rénovation de la toiture de la mairie/école

Madame le Maire rappelle le tableau de financement présenté dans la proposition de délibération afin de solliciter le département pour une subvention.

M. AMEELE demande s'il y a eu un lancement d'appel d'offres pour ces travaux.

Madame le Maire confirme.

M. AMEELE s'étonne de ne pas avoir été convié à la commission.

Mme le Maire lui précise que c'est une procédure adaptée.

M. AMEELE demande si les travaux ont été discutés en commission travaux ?

Mme le Maire informe que les travaux de toiture sont évoqués depuis quelques années.

M. AMEELE aimerait recevoir le compte-rendu de la commission où ces travaux ont été abordés.

Mme le Maire précise que le sujet a été évoqué en commission finances.

M. AMEELE demande par conséquent le rapport qui conclut que des travaux doivent être effectués sur la toiture et les causes.

Mme le Maire l'informe que lors de la tempête de février 2022, beaucoup de tuiles sont tombées, c'est d'ailleurs pour cette raison que toutes les tuiles ont été retirées par prévention sur le campanile afin de mettre en sécurité les passants sur le trottoir ainsi que les enfants dans la cour.

M. AMEELE s'étonne d'apprendre seulement maintenant que des tuiles sont tombées etc.

Mme le Maire l'informe que c'était visible.

M. AMEELE faisant parti du conseil municipal et de la commission travaux pensait que cela aurait été abordé avant d'être mis, là, à l'ordre du jour.

Mme le Maire reconfirme que c'était un sujet connu et qu'il était évoqué régulièrement en commission finances.

M. AMEELE demande si c'est la commission finance qui a duré 16 minutes l'année dernière.

Mme le Maire pense plutôt que c'est celle d'avant.

M. AMEELE demande à combien est budgétisé les travaux.

Mme Pascale BINET informe que de mémoire, 200 000 € avaient été prévu au budget depuis 2022 voir 2021.

M. AMEELE demande si 200 000 € ont été prévus en 2021 puis 200 000 € de plus en 2022.

Mme BINET l'informe que les 200 000 € ont été reportés d'une année sur l'autre.

M. AMEELE demande s'il est possible de les voir.

Mme BINET lui montre les chiffres.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. AMEELE demande s'il y a eu une expertise de la toiture avant de prévoir les travaux.

Mme le Maire l'informe que c'est un besoin, dès qu'il y a une tempête des tuiles tombent, les gens sont en danger.

M. AMEELE est d'accord mais demande si une entreprise est passée pour expertiser ou un expert des assurances afin d'évaluer le budget des travaux.

Mme le Maire confirme qu'un assistant à maître d'ouvrage a été missionné. Il n'y a pas besoin d'un expert en plus pour se rendre compte qu'à chaque tempête des tuiles tombent.

M. AMEELE est d'accord mais « de là à savoir quelle est la notion des travaux devant intervenir, le pourquoi du comment ».

Mme Dominique KOLACZYK demande pourquoi l'assurance n'est pas intervenue pour éviter de budgétiser ces travaux.

M. Guillaume LEFEBVRE confirme que l'assurance est intervenue à plusieurs reprises depuis environ une bonne dizaine d'année. La toiture est vieillissante, c'était à prévoir tout comme la toiture du préau de l'école qui a été refaite en 2018 sauf erreur étant donné qu'elle était beaucoup plus accidentogène.

Aujourd'hui les travaux sont évalués à 250 000 € mais étant donné la crise économique, on attend le jour des plis pour ouvrir et avoir la position des entreprises. D'ailleurs, une réunion est programmée début mars.

M. AMEELE donne qu'en conclusion, il n'y a pas eu d'expertise pour connaître la teneur des travaux et qu'il n'a pas été convié à la commission travaux pour analyser les choses ensemble. Également, un appel d'offres a été lancé, aucune commission a été mise en place pour le lancement et vous demandez de valider l'intégralité des travaux.

M. Anthony LENGLET précise que l'objet de la délibération est une demande de subvention auprès du FARDA.

M. AMEELE précise que si la subvention est validée c'est que les travaux sont validés.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Mme KOLACZYK émet un doute sur le montant de la subvention affiché.

Mme le Maire informe que le dossier a été travaillé avec la secrétaire de mairie et les services de la CUA pour assurer ces montants.

Mme KOLACZYK a étudié le dossier d'attribution des subventions FARDA et informe que le montant est plafonné, par rapport au document qu'elle possède, elle n'a pas ce montant de subvention.

Mme le Maire apportera le retour et demande s'il y a d'autres questions.

La délibération est votée à 10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS des membres présents.

Demande de subvention régionale ACTE au titre des travaux de rénovation de la toiture de la mairie/école

Mme le Maire informe que cette délibération va de paire avec la précédente, cette fois cela concerne la subvention régionale ACTE.

Mme KOLACZYK confirme que cette subvention est plafonnée à 10 000 € mais si le département ne confirme pas les 30 % de subvention, le plan de financement n'est pas bon, il y aura une anomalie.

M. LENGLET demande si dans la logique de Mme KOLACZYK il faudrait délibérer pour la subvention FARDA et une fois que c'est validé, délibérer pour la subvention ACTE dans un prochain conseil municipal.

Mme KOLACZYK informe que selon elle le plan de financement n'est pas logique et demande ce qui a été budgété. Ce sont des recettes qui ne sont pas certaines. Elle demande comment équilibrer si la recette n'est pas bonne.

M. LENGLET demande à Mme KOLACZYK s'il vaut mieux laisser la toiture en l'état.

M. AMEELE répond que l'argument utilisé est tronqué et douteux, le conseil ne peut pas leur reprocher qu'ils demandent des choses précises alors que cela fait 3 ans que le nécessaire aurait pu être fait. L'argument c'est de dire si on ne vote pas cela va retarder les travaux.

Mme KOLACZYK confirme qu'il faut savoir où on s'en va au niveau du budget.

M. LENGLET l'informe que le budget a été donné tout à l'heure.

Mme KOLACZYK précise que pour équilibrer le budget, si les recettes ne sont pas perçues, il faudra sûrement utiliser des fonds propres ou quelque chose comme ça.

Mme le Maire indique qu'un budget de 200 000 € est prévu pour la toiture. Le plan de financement prévisionnel est à 205 000 €, si vous retirez les 10 000 € de subvention ACTE qui sont sûres on est à 195 000 €. Par conséquent, le budget peut couvrir les travaux.

Mme KOLACZYK précise que les montants présentés sont HT alors que le budget présenté est TTC.

Mme BINET informe qu'il est possible d'ajouter 50 000 € sur la ligne au budget cette année s'ils souhaitent être sécurisés.

Mme KOLACZYK parle des montants des recettes. La commune peut effectivement émettre des fonds propres ou un emprunt, mais elle se pose des questions quant au dossier FARDA.

La délibération est votée à 10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS des membres présents.

Avis sur la création d'un entrepôt situé Parc d'Activité Actiparc, sur la commune de Bailleul-Sire-Berthoult par la société CERF DELLIER

Mme le Maire rappelle qu'un lien dans le courriel de la convocation avait été mis afin d'avoir tous les renseignements concernant cette délibération.

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

Désignation des membres de la commission de suivi de site relatif à la société ARKEMA à Feuchy

Mme le Maire informe que le conseil municipal doit désigner un représentant élu et un suppléant et un représentant riverain. Elle demande qui est candidat pour être représentant élu ou suppléant.

M. Guillaume LEFEBVRE se présente en tant que candidat élu.

Mme KOLACZYK demande qui était le candidat élu.

M. Bernard DURAND répond que c'est lui.

Mme KOLACZYK pose cette question pour simplement être informée comme précédemment c'était M. MONCOMBLE et qu'il est parti entre deux.

Mme le Maire précise que ce n'était pas M. MONCOMBLE mais M. DURAND.

Mme KOLACZYK informe que l'arrêté de 2018 indique M. MONCOMBLE représentant élu et Mme PAWLAK représentant riverain.

Mme le Maire s'étonne.

M. AMEELE demande si l'arrêté de Préfecture est faux dans ce cas.

Mme KOLACZYK demande si Mme le Maire possède un autre arrêté. Celui qu'elle détient date du 29 mars 2018, elle pose donc la question.

M. DURAND informe qu'il s'est toujours présenté aux réunions d'Arkema, qu'il était à l'arrivée du nouveau directeur en 2019.

Mme le Maire précise que la Préfecture a indiqué par téléphone que M. DURAND était le représentant des élus.

Mme KOLACZYK ajoute qu'il faudrait informer la Préfecture.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres candidatures hormis celle de M. LEFEBVRE comme titulaire et celle de M. DURAND comme suppléant.

M. AMEELE se présente comme titulaire.

Un vote à main levée est procédé :

- M. Gaëtan AMEELE 4 Voix
- M. Guillaume LEFEBVRE 10 Voix

M. Guillaume LEFEBVRE est désigné représentant du collège des Collectivités territoriales et établissement publics de coopération intercommunale titulaire.

- Représentant du collège des collectivités suppléant :
 - M. Bernard DURAND 10 Voix pour 3 Voix contre 1 abstention

Mme le Maire demande si les élus ont des candidats pour le représentant riverain.

Mme KOLACZYK propose son mari, M. KOLACZYK ingénieur ARKEMA à la retraite.

Mme le Maire propose la candidature de M. Vincent BOUTEMY.

Un vote à main levée est procédé :

- Représentant du collège des riverains :
- o M. Eric KOLACZYK 4 Voix
- o M. Vincent BOUTEMY 10 Voix

M. Vincent BOUTEMY est désigné représentant du collège des riverains.

Questions diverses

M. CAUET souhaite faire une déclaration :

« Mesdames & Messieurs les Élus Locaux d'Athies,

C'est avec déférence que je m'adresse à vous pour vous annoncer que je quitte le groupe majoritaire du conseil municipal d'Athies, non pas pour me jeter dans les bras de l'opposition municipale représenté par Générations Athies, mais pour siéger comme conseiller municipal indépendant. Cette position d'homme libre, je l'assumerai jusqu'au terme du mandat en 2026.

J'exercerai les prérogatives liées à cette fonction d'élu local uniquement aux services des Athésiens, en étant attentif à la vie démocratique de l'institution communale et des instances adossés, exemple : le CCAS.

Les raisons de cette décision :

1 – On ne m'a pas associé au futur projet d'école publique, malgré mes compétences en sécurité incendie dans les établissements recevant du public, et mon ancienne fonction d'officier préventionniste de sapeur-pompier. Sur un dossier structurant comme celui-là toutes les forces vives doivent être concertées.

2 – Un site Facebook, qui instaure une ambiance délétère dans la commune et interfère sur l'institution, j'en ai fait les frais après un conseil municipal parce que j'ai exercé pleinement mon rôle d'élu local. Le plus incompréhensible est que ce site Facebook est alimenté par au moins un membre de la majorité municipale (source du journal La Voix du Nord du 28 Décembre 2022). À ce sujet, j'ai été auditionné en Gendarmerie.

3 – Le CCAS, établissement public communal, qui n'applique même pas le code général des collectivités territoriales et son propre règlement intérieur pour ce qui est du nombre de réunion par an, à savoir au moins quatre séances du conseil d'administration à l'année.

Ce CCAS avec un effectif de 15 personnes (7 élus municipaux & 7 membres choisis) plus le Maire président de droit, soit un effectif conséquent, malheureusement toutes ces forces vives ne participent même pas aux choix des denrées alimentaires composant le colis des aînés. Même si ce colis est pris en charge intégralement par la commune, ceci n'empêche pas les membres d'avoir un avis sur la conception du colis, au moins ils auraient un rôle implicatif.

4 – Le marché du terroir, qui n'est plus que l'ombre de lui-même.

Focus depuis l'ouverture :

Le 03 Octobre 2020 : 10 commerçants

Le 23 Janvier 2021 : 15 commerçants

Le 25 Mai 2022 : 9 commerçants

À ce jour : 4 commerçants

La raison de cette décroissance, à qui la faute ? Ce service de proximité est appelé à disparaître, un vrai gâchis !

5 – Les suspicions d'affaires soulevées par Anticor et relayées dans les médias, je ne les commenterai pas, car non habilité, je laisse la justice faire son travail d'investigation. Malheureusement quel que soit le résultat judiciaire, celui-ci laissera des traces dans notre village.

6 – Pour mémoire, le 15 Mars 2020 la liste Athies – Ensemble pour demain a gagné les élections municipales avec un résultat de 62 % contre 38 % à la liste Générations Athies, avec 12 élus municipaux, j'avoue que j'étais fier d'avoir participé à ce rendez-vous démocratique, mais très rapidement je me suis rendu compte que les tensions post électorales persistaient, il aurait été plus sage d'associer le groupe minoritaire à toutes les actions communautaire, la démocratie implique d'instaurer un dialogue permanent au sein de l'assemblée délibérante, sinon les prises de position se prennent entre différents collectifs citoyens ce qui amène tensions, rancœur, commentaires sur les réseaux sociaux, chose que nous connaissons actuellement à Athies.

Conclusion :

Plaire n'est pas un leitmotiv en soit, le principal est d'agir en son âme et conscience en différente situation, même si parfois les décisions sont difficiles à prendre.

Appliquant mes valeurs, je quitte le groupe majoritaire à effet du 02 Mars 2023. »

M. CAUET demande s'il est possible d'insérer ce tract dans le prochain bulletin municipal sinon il est prêt à le distribuer à ses dans les boites aux lettres de la commune.

Mme le Maire confirme qu'il sera mis dans le prochain journal.

M. CAUET remercie Mme le Maire et les membres du Conseil de l'avoir écouté.

Mme le Maire demande s'il y a des questions diverses

Ajout d'un encart dans le bulletin municipal pour la majorité

Mme Katarina LESOING demande s'il est possible d'ajouter un encart pour les élus de la majorité dans le bulletin municipal car des gens, lorsqu'elle se promène, demandent pourquoi nous ne répondons pas.

Mme le Maire informe que le règlement intérieur sera repris pour mettre en place la possibilité au groupe majoritaire de prendre la parole.

Mme LESOING revient sur le discours de M. CAUET.

Mme LESOING s'étonne qu'il évoque Facebook qui n'a rien à voir avec les élus.

M. CAUET précise que ce n'est pas le Facebook de la mairie qui est concerné.

Mme LESOING demande pourquoi il en parle, pourquoi il est fâché, le conseil municipal n'est pas concerné.

M. CAUET n'est pas fâché et précise que Mme le Maire a confirmé à la Voix du Nord que c'est un élu du groupe majoritaire qui alimente le site.

M. Bernard DURAND demande de préciser de quel site il parle.

M. CAUET indique que c'est le Facebook qui alimente la rancœur et le mal dans Athies.

Mme LESOING confirme qu'elle n'est pas d'accord également avec ce site. Elle ne possède d'ailleurs pas de compte Facebook.

M. AMEELE l'informe que ce n'est pas parce qu'elle n'a pas de compte que ça n'existe pas.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses.

Nuisances sonores

Mme KOLACZYK évoque un arrêté réalisé le 19 octobre 2022 sur les bruits et les nuisances.

Dans le journal de Janvier-Mars 2022 il était indiqué l'interdiction de faire du bruit le dimanche or l'arrêté l'autorise et aucune information a été relayée aux habitants. Celui qui suivait les indications du journal municipal ne sait pas qu'il peut à nouveau faire du bruit le dimanche matin.

Mme le Maire confirme qu'il aura une communication.

Mme KOLACZYK informe également qu'il est indiqué sur l'arrêté la gendarmerie de Vitry-en-Artois au lieu de Vis-en-Artois.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Dossier Anticor

M. AMEELE reprend l'article de la Voix du Nord concernant l'association Anticor où il est indiqué que Mme le Maire a exprimé son mécontentement et déploré le signalement de l'association de lutte contre la corruption à savoir Anticor.

Le conseil municipal minoritaire s'est également posé la question, comment on peut en arriver là. M. AMEELE a des éléments de réponses qu'il va « mettre sur la table » pour que les élus puissent se poser les bonnes questions et savoir comment réagir à l'avenir.

Si tout est remis bout à bout, il est indéniable qu'une grosse forme d'opacité règne. Depuis qu'ils sont élus, près de 150 questions ont été posées (mails, conseil municipal, commissions...) qui n'ont jamais reçues de réponses. La meilleure réponse fut : « On vous apportera une réponse au prochain conseil », qui n'arrive jamais.

Derrière, les administrés, à plusieurs reprises pour certains, ont envoyés des mails, pour d'autres ont envoyés des recommandés qui n'ont pas eu de réponse.

Derrière, le conseil municipal minoritaire a demandé, pour exemple, d'avoir accès aux comptes et aux factures, chose que nous n'avons jamais eu. J'ai eu accès a des écritures comptables ce qui n'est pas du tout la même chose.

Enfin, lorsque l'on pose des questions, j'en ai fait les frais, une fois j'ai posé une question en matière d'urbanisme, je me suis retrouvé avec une plainte pour diffamation.

Conclusion est-ce que les Athésiens peuvent se dire, on va demander aux élus issus de la minorité, puisqu'on n'a pas de réponse de la majorité, on en a pas non plus ? De ce fait les personnes dans la suite logique vont chercher les réponses par des entités extérieures à la commune pour pouvoir éventuellement avoir des réponses. C'est le premier point à avoir en tête.

M. AMEELE reprend l'article de la voix du nord du 18 janvier 2023, où Mme le Maire indique qu'elle prône l'unité. Les élus du groupe minoritaire sont également pour l'unité mais il faut savoir l'unité pour quoi. Ils prennent l'unité sur les valeurs du collectif génération Athies depuis l'origine qui sont la probité, l'égalité de traitement pour tous et surtout des élus au service de tous les Athésiens. Sur ces seules valeurs on se retrouve exclus de tout, voir discriminé.

M. AMEELE demande à Mme le Maire sur quoi elle veut de l'unité. Sur le fait que l'on aurait dû peut-être voter les indemnités qui dépassaient le plafond autorisé ?

M. AMEELE rappelle que dans les valeurs du conseil minoritaire, ces indemnités selon leur calcul ont été en augmentation pour le maire de 25 % et pour les adjoints et conseillers délégués de 16 % en pleine crise sanitaire et économique. Ils ont le droit de ne pas se positionner pour ça.

L'unité pour cautionner quoi ? Une non-réponse à un courrier que je t'ai envoyé en tant que car je me suis fait agresser et dans le journal, tu indique prendre parti pour la personne m'ayant agressé. Pouvons nous être unis derrière ça ?

Également l'unité c'est quoi, est-ce que ce serait pour nous, (courrier avenir de l'Artois de février 2021) où il y a 2 élus de génération Athies qui démissionnent pour des faits de harcèlement déjà à l'époque. En réponse on a eu une réponse sur Facebook d'un élu de la majorité qui indique : « il faut continuer mort aux cons ». Cette personne a été reconduite systématiquement dans toutes les commissions et tu nous demandes de l'unité sur ce point ci.

Également si on en lit la presse et les déclarations du référent d'Anticor il site qu'il a reçu des éléments tronqués voir falsifiés c'est sûr ça qu'on nous demande l'unité.

Également, car nous on a travaillé sur les documents. Le 13 avril 2022 a eu lieu comme par hasard le vote des subventions aux associations. Dans le compte-rendu qu'on a tous eu à approuver, il est noté Pour 6, Abstentions 9. La Préfecture a reçu la délibération indiquant que le Conseil municipal a délibéré à la majorité, déjà il n'y a pas de majorité mais ce qui est inquiétant c'est que le vote est à l'opposé de ce qui a été voté au Conseil municipal.

C'est-à-dire que nous 3, élus minoritaires, sur cette délibération nous nous sommes abstenus et en Préfecture c'est indiqué voté Pour.

Il se pose un problème de confiance surtout que les noms sont cités, ce n'est pas le vote de l'équipe majoritaire qui n'a pas été respecté, c'est notre vote qui n'a pas été respecté.

Il n'y a pas de sous élus, il n'y a pas de sous administrés ici. Normalement on est 15 élus pour l'ensemble des Athésiens, et dans le sens d'agir pour l'ensemble des Athésiens. Je pense que c'est un point important à voir.

Également, sur ce que je constate et ce qu'on a lu. Tu parles que les problèmes sur Athies sont nés depuis 2020, je vais prendre ta défense, les problèmes n'existent pas depuis que tu es maire.

De ce que l'on voit dans la presse et de ce qui était demandé par Anticor, on voit bien que c'est bien en amont de 2020, à l'époque tu étais que 1^{er} adjoint, c'est déjà très bien.

Maintenant qu'est-ce qu'il va se passer, parce que la situation du village est assez inquiétante. J'invite tout le monde à être calme, à répondre très clairement aux demandes qui sont faites de chacun et de tous et d'arrêter d'attiser la haine de toute part.

Là je sais, on sait, quand on regarde la télé, quand on regarde les moments où il y a des choses qui sortent, c'est toujours le même schéma.

En premier, on va dire tout va bien, on est serein, ensuite ça va être je n'ai rien fait je suis victime de harcèlement, ensuite on va avoir c'est à l'insu de mon plein gré, on va avoir moi je n'ai rien à faire avec ces histoires-là, oui peut être l'autre mais non la c'est trop grave, ça ce n'est pas moi et après on va avoir juste que ce n'est pas moi, c'est que je suis mal entouré et ainsi de suite.

Il faut savoir un petit peu sur quoi et comment on communique. C'est sûr si tu ne communique pas sur la position réelle de la mairie, tout le monde va communiquer et ce sera forcément au détriment des Athésiens puisque l'image du village est salie pour des décennies. Ce qui se passe là, ce qui est sorti dans la presse, ce n'est jamais sorti dans tout l'Arrageois. C'est-à-dire que les gens vont dire, oh oui mais toi tu es d'Athies, tu ne va pas commencer à nous dire ceci-cela, va voir ce qu'il y a dans la presse et après on verra.

Également, l'union il faut la faire mais l'union dans un village, il faut déjà que les élus puissent être unis, à défaut d'être unis sur des valeurs, au moins sur des projets.

L'exclusion constante que l'on fait depuis que l'on est élus, preuve encore là, lorsqu'on délibère sur des toitures sur lequel on a été sollicité sur rien du tout et les commissions pour travailler dessus ne se réunissent pas.

D'ailleurs c'est curieux, car les seules commissions qui ne se réunissent plus sont les commissions où je suis présent.

Pour s'unir il faut savoir faire preuve de compromis mais il y a une chose qui est sûre, ne demandez pas de compromettre des valeurs pour lesquelles on s'est engagés en tant qu'élu, c'est-à-dire les valeurs de probité, d'égalité et surtout d'être au service de l'ensemble des Athésiens.

Ce constat étant fait, on ne va pas se cacher, il y a un énorme problème sur la commune. Le régler, ce n'est pas nous qui allons le régler, ce n'est plus entre nos mains.

Il va falloir trouver des solutions pour au moins se dire qu'est-ce que l'on fait à ce jour. C'est pour ça que l'on propose que soit mis une commission de travail, souvenez-vous, un problème comme d'habitude on propose une solution. Cette commission aurait pour but de travailler sur l'ensemble des documents demandés par Anticor et du coup ces documents, comme il le dit à priori tronqués et falsifiés qui ont été transmis au procureur de la république.

Nous ces documents, on ne les a pas eu, donc on propose de créer une commission, que l'on travaille sur l'ensemble des documents, l'ensemble des points soulevés par Anticor et à priori par le Procureur et la gendarmerie.

Cette commission, pour qu'elle ai une réelle fonction et surtout qu'elle soit pertinente, il faut qu'elle soit autonome et représentative.

Pour être libre et représentative, il faut que toutes les personnes où les noms sont cités ne puissent pas y siéger.

Cette commission devra avoir les moyens de pouvoir s'attacher un conseiller juridique puisqu'on en est là.

A l'étape où on en est, il faut être conseiller juridiquement.

Cette commission devra laisser place aux administrés et éventuellement aussi à Mme la secrétaire de mairie, en tant que représentante, responsable administrative.

Cette commission sera tenue, pour être efficace, au secret professionnel comme une commission de CCAS qui justement aura un compte rendu qui sera fait à l'issue de toutes les démarches qui seront effectuées et avis recueillis.

Et surtout, le point essentiel que devra faire apparaître cette commission sera de se dire qu'on a qu'une question à répondre : la situation de la commune qui est inquiétante. Les administrés ne sont pas responsables mais jusqu'à quel niveau la commune peut être responsable et donc les administrés ?

Nous souhaitons donc qu'une commission voit le jour très rapidement, dans les 15 jours, pour travailler sur l'ensemble des documents qui transitent puisque nous sommes exclus de tout documents, comme les factures que je demande depuis le début que nous sommes élus. Nous n'avons accès à rien.

Encore une fois, il y a un problème nous proposons une solution qui ne règlera pas le problème individuel que tout le monde peut avoir mais on est là à titre représentatif des personnes qui nous ont élus, et de l'ensemble des administrés.

Mme le Maire répond que c'est noté.

M. AMEELE demande si ce sera encore une proposition qui ne verra pas le jour. Comment être contre la mise en place d'une commission ?

Mme le Maire l'informe que c'est une proposition qui a été émise, qu'elle a besoin de recul pour y réfléchir, elle n'était pas au courant de cette demande et elle n'est pas obligée de répondre dans l'immédiat.

M. AMEELE demande si elle sait pourquoi elle n'était pas au courant. Car quand je t'écris, je t'envoie des messages, des mails ou des courriers tu ne réponds pas.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses.

M. AMEELE demande des précisions sur la délibération du 13 avril 2022 concernant le vote des subventions.

Propreté de la commune

Mme KOLACZYK évoque la propreté de la commune, en principe une fois pas mois, elle devrait être nettoyée. Ça fait quelques mois que ça n'a pas été fait. La rue de Fampoux est dans un état lamentable, elle pense que niveau sécurité ce n'est pas bon non plus.

M. DURAND informe que la balayeuse est passée le 16 janvier et effectivement, l'engagement n'a pas été respecté pour février. Elle doit passer demain.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. AMEELE demande si Mme le Maire a des choses à déclarer.

Mme le Maire répond par la négative.

M. AMEELE demande ce qu'il en est des documents demandés dans le dernier mail d'Anticor.

Mme le Maire répond qu'ils ont été renvoyés.

M. AMEELE demande à être mis en copie.

Mme le Maire informe que le mail sera transféré car il a déjà été envoyé.

M. AMEELE demande la date du prochain conseil.

Mme le Maire répond avant le 15 avril pour le vote du budget. Une commission finance va se réunir avant le conseil.

La séance est levée à 20h00

POUR - CONTRE - ABSTENTIONS

des membres présents lors du conseil municipal du 02 mars 2023

Mélanie PAWLAK

Bernard DURAND

Maire

Secrétaire de séance